

De moins en moins d'élèves suivent le cours de morale

■ Le cours de citoyenneté a aussi accentué le désintérêt pour la religion catholique.

Après avoir fait couler beaucoup d'encre, le nouveau cours de philosophie et de citoyenneté (CPC) a été introduit dans les grilles des écoles officielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁽¹⁾. C'était en septembre 2016 en primaire. Et en septembre 2017, en secondaire.

Cette heure hebdomadaire, obligatoire pour tous, a remplacé une des deux périodes de religion ou morale non confessionnelle, la deuxième heure faisant l'objet d'un choix: soit une deuxième période de CPC, soit une heure de religion ou de morale. Et c'est ce choix-là qui est intéressant à observer. Quel a été l'impact de l'introduction de ce nouveau cours sur la fréquentation des cours de religion et de morale? Une analyse de l'Observatoire des religions et de la laïcité (Orela) également publiée par le Centre de recherche et d'information sociopolitiques (Crisp) répond à la question.

Notons d'abord que le choix religion/morale ou CPC ne se pose que dans l'enseignement officiel francophone. En Fédération Wallonie-Bruxelles, les écoles officielles accueillent environ la moitié des élèves de l'enseignement obligatoire ordinaire, l'autre étant

constituée par les classes des écoles libres, quelques-unes non confessionnelles mais surtout confessionnelles. Et ces dernières sont en toute grande majorité des écoles catholiques où le cours de religion est resté obligatoire.

La citoyenneté a la cote

Voyons ensuite ce qui s'est passé dans le réseau officiel. Lors de la dernière rentrée, la deuxième heure de CPC a été choisie par 12,2% des élèves de primaire et par 15,3% des élèves de secondaire. La proportion grandit: un an plus tôt, ils étaient respectivement 10,9 et 12,1%. L'analyse de l'Orela précise que cette moyenne cache d'importantes différences d'une école à l'autre, le choix étant influencé par la politique de l'établissement et la personnalité des profs.

Forcément, la fréquentation des cours de religion/morale a, du coup, diminué. Mais pas tous de la même façon. Le cours de morale non confessionnelle, stable jusque-là, est le plus durement touché. En 2015, il était encore suivi par 35,4% des élèves de primaire et 55% de ceux de secondaire. Ces proportions ont dégringolé à 21,7% et 43,3% en 2018.

Le carton de la religion islamique

Impact également sur le cours de religion catholique dont la fréquentation était déjà en baisse avant l'introduction du CPC. En primaire, on est passé d'une cohorte de 39,3% en primaire et

PROPORTION D'ÉLÈVES INSCRITS AUX DIFFÉRENTS COURS PHILOSOPHIQUES

Communauté française, tous réseaux, enseignement ordinaire, niveaux primaire et secondaire

	1996-1997	2016-2017	2017-2018
Religion catholique	73,7%	66%	58,7%
Religion islamique	5%	9,4%	22,1%
Religion protestante	1%	1,2%	1,7%
Religion orthodoxe	-	0,4%	1,3%
Religion israélite	0,2%	0,2%	0,4%
Morale	20%	21,6%	10,9%
EPA*	-	1,3%	4,9%

* EPA (encadrement pédagogique alternatif) est devenu EPC (éducation à la philosophie et à la citoyenneté) en 2018

Source: Observatoire des religions et de la laïcité (Orela)

IPM Graphics

20,5% en secondaire pour 2015, à 34,8% et 17,1% trois ans plus tard.

Toujours dans l'officiel, les cours de religion protestante, orthodoxe et israélite restent autant suivis qu'avant. Le cours de religion islamique, lui, attire de plus en plus. En 2015, 19,6% (primaire) et 18,5% (secondaire) des élèves l'avaient choisi. Ils étaient 21,7% et 21,1% en 2018. Avec la situation particulière de Bruxelles où il concerne à présent plus d'un élève sur deux.

Lorsque l'on replace ces glissements dans l'ensemble de l'enseignement obligatoire, y compris donc les écoles

libres, on voit que le cours de religion catholique reste le plus suivi des cours philosophiques malgré une nette dégringolade en vingt ans (voir tableau).

À titre de comparaison, on peut pointer que, côté flamand où ces cours n'ont fait l'objet d'aucune réforme, la fréquentation en religion catholique continue à se maintenir en concernant toujours environ sept élèves sur dix.

M.Bs

→ (1) Il s'agit des réseaux communal, provincial et de la Communauté française.